

Agissez en faveur de

David Hicks

Lettres aux autorités étasuniennes :

- Dites que David Hicks et tous les autres détenus doivent bénéficier de procès équitables et de toutes les voies de recours – procès qui ne doivent pas se tenir devant une commission militaire – ou bien être relâchés.
- Essayez d'obtenir l'assurance qu'une enquête exhaustive et impartiale sera menée sur les allégations de torture et de mauvais traitements dont auraient été victimes David Hicks et d'autres personnes détenues à Guantánamo, et que les responsables présumés seront traduits en justice.
- Appelez le gouvernement des États-Unis à nommer une commission chargée d'enquêter sur les détentions opérées au nom de « la guerre contre le terrorisme ».

Lettres aux autorités australiennes :

- Demandez-leur instamment de veiller à ce que David Hicks bénéficie d'un procès équitable et de toutes les voies de recours ou bien qu'il soit relâché immédiatement.
- Dites-vous préoccupé d'apprendre que des responsables australiens ont assisté à l'interrogatoire de David Hicks et coopéré à son transfert à Guantánamo.
- insistez auprès des autorités australiennes afin qu'elles retirent leur soutien aux commissions militaires qui ne sont pas conformes aux normes internationales en matière d'équité des procès.
- Cherchez à obtenir l'assurance que, s'il retourne en Australie, David Hicks sera inculpé ou libéré, et que toute information extorquée sous la torture ne sera pas utilisée comme preuve.
- Exhortez-les à soutenir l'appel d'Amnesty International en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante sur les détentions opérées dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ».

Veillez faire part de ces préoccupations aux autorités suivantes :

Ministre de la Justice des États-Unis

Alberto Gonzales
Attorney General
US Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001, États-Unis
Fax : + 1 202 307 6777
Courriel : AskDOJ@usdoj.gov

Ministre de la Justice australien

Philip Ruddock
Attorney General
Canberra ACT 2600
Australie
Fax: +61 02 6273 4102

Si vous souhaitez mener d'autres actions en faveur de David Hicks, veuillez contacter le bureau d'Amnesty International dans votre pays.



CRUELS.
INHUMAINS.
TOUJOURS
DÉGRADANTS.

amnesty
international

NON À LA TORTURE
ET AUX MAUVAIS TRAITEMENTS
DANS LA « GUERRE CONTRE LE TERRORISME »

DOCUMENT PUBLIC
Londres, mai 2005
Index AI : AMR 51/069/2005

ÉTATS-UNIS

Qui sont les détenus de Guantánamo ?

CAS N° 4 : MISE À JOUR

Le détenu australien David Hicks



Nom et prénom : David Hicks

Nationalité : australienne

Âge : 29 ans

Situation de famille : célibataire,
deux enfants de 10 et 11 ans

Profession : entraîneur de chevaux
et garçon de ferme

Informations générales

David Hicks, originaire d'Adelaide, dans le sud de l'Australie, était auparavant entraîneur de chevaux et garçon de ferme. Il s'est converti à l'Islam après s'être engagé comme volontaire au Kosovo dans l'*Ushtria Çlirimtare e Kosovës* (UÇK, Armée de libération du Kosovo). Après son retour en Australie, il a décidé, selon son père, de partir à l'étranger pour approfondir son étude de la religion islamique et apprendre l'arabe classique. C'est dans cette optique qu'il s'est rendu au Pakistan pour y étudier dans une *madrassa* (école coranique).

Peu après les attentats du 11 septembre 2001 à New York, David Hicks a téléphoné à son père de Kandahar (Afghanistan) pour lui annoncer qu'il se rendait à Kaboul afin de se battre aux côtés des talibans pour défendre la capitale afghane contre l'Alliance du Nord. Il a été arrêté par cette dernière le 9 décembre 2001 près de Kunduz, en Afghanistan.

« Merci à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour me soutenir. Je ne vous remercierai jamais assez [...] J'espère vous voir bientôt en Australie. »

David Hicks dans une lettre à ceux qui le soutiennent en Australie.

L'Alliance du Nord l'a remis aux autorités étasuniennes après l'avoir, semble-t-il, soumis à des mauvais traitements. Après avoir été interrogé par des responsables étasuniens et australiens, à bord de l'*USS Peleliu*, David Hicks a été envoyé en janvier 2002 sur la base navale de Guantánamo, à Cuba.

David Hicks reste aujourd'hui le seul détenu de nationalité australienne à Guantánamo, Mamdouh Habib ayant été libéré en janvier 2005.



Allégations de torture

En 2002, David Hicks a soumis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) un rapport exposant les mauvais traitements qui lui ont été infligés par des responsables étasuniens à Guantánamo. Bien que n'étant pas autorisé à donner des informations précises, Stephen Kenny, l'ancien avocat australien de David Hicks, a affirmé que ce rapport fait état d'« *agissements précis qui n'étaient pas [selon lui] seulement le fait de quelques gardiens isolés, mais plutôt des actes qui ont dû être autorisés par des gens assez haut placés dans la chaîne de commandement de l'armée étasunienne.* »

« *J'ai été battu avant, pendant et après les enquêtes. J'ai été menacé directement et indirectement, avec des armes à feu ainsi qu'avec d'autres armes avant et pendant les enquêtes* », a déclaré David Hicks.

En août 2004, David Hicks a remis une déclaration écrite sous serment à son avocat militaire, le commandant Michael Mori. Cette déclaration, dont la diffusion a été autorisée en décembre, contient des allégations préoccupantes concernant le traitement auquel ont été soumis David Hicks et d'autres personnes détenues par les autorités étasuniennes. Elle énumère un certain nombre de techniques qui auraient été utilisées par les enquêteurs étasuniens et qui constituent des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

David Hicks aurait été :

- frappé à plusieurs reprises, dont une fois pendant huit heures d'affilée, y compris lorsqu'il était entravé et avait les yeux bandés;
- forcé de prendre des médicaments inconnus ;
- soumis à une privation de sommeil « *comme faisant partie du traitement* » ;
- soumis à l'interdiction de quitter sa cellule du camp Echo pour faire de l'exercice au soleil entre juillet 2003 et mars 2004.

Le ministère de la Défense des États-Unis a déclaré qu'il menait une enquête sur les accusations de passage à tabac. Toutefois, le responsable qui annonçait cette enquête a cherché à discréditer les plaintes de David Hicks en affirmant qu'elles « *semblent correspondre aux consignes générales données dans les manuels d'entraînement d'Al Qaïda* ». Les allégations de David Hicks rejoignent celles qui viennent non seulement des détenus, mais aussi de sources extérieures, dont celles d'agents du FBI qui ont déclaré avoir assisté à des actes de violences à Guantánamo.

Toujours selon David Hicks, il aurait été témoin d'actions de la *Immediate Response Force* (Force de réaction immédiate) qu'il décrit comme un groupe de soldats qui entrent dans les cellules des détenus « *non coopératifs* » afin de les « *brutaliser* », souvent en utilisant des chiens d'attaque. Selon cette déclaration sous serment, David Hicks a vu des membres de ce groupe entrer dans des cellules parce que les détenus faisaient leurs prières ou avaient refusé des médicaments, ajoutant que les détenus étaient gravement blessés. Il a déclaré que des détenus religieux avaient été déshabillés, traînés nus devant leurs cellules et contraints de regarder du matériel pornographique afin de briser leur volonté.

Famille

David Hicks a été détenu au secret pendant de longues périodes ; il n'a été autorisé à écrire à sa famille que de façon très sporadique et n'a pu rencontrer son avocat qu'à partir du 12 décembre 2003, soit près de deux ans après son arrivée sur la base de Guantánamo. Au cours de ces deux ans, il a été transféré du camp Delta au camp Echo où il était, selon son père, « *totalement isolé. Les cellules sont peintes en blanc et les prisonniers ne voient personne.* »

Le 29 juin 2004, David Hicks a été autorisé pour la deuxième fois à avoir une conversation téléphonique avec sa famille. En août 2004, il a rencontré brièvement son père, pour la première fois en cinq ans.

« Nous avons reçu quelques lettres et le commandant Mori [l'avocat de David Hicks commis d'office par l'armée étasunienne] nous a transmis un certain nombre de messages, mais c'est tout. »

Terry Hicks, le père de David Hicks

« Au cours de mes interrogatoires, j'ai à plusieurs reprises demandé la présence d'un avocat ainsi que la raison pour laquelle je ne suis pas traité comme un prisonnier de guerre. »

David Hicks

Progrès de la procédure juridique

David Hicks est l'un des premiers détenus de Guantánamo à avoir été inculpé dans la perspective de son procès devant une commission militaire. Il est accusé de « *complot en vue de*

perpétrer des crimes de guerre », de « *tentative de meurtre commise par un combattant illégal* » et de « *soutien à l'ennemi* ».

En août 2004, il a été traduit devant une commission militaire pour une audience préliminaire. Après que toutes les accusations lui eurent été lues, il a déclaré au président de la commission : « *Monsieur, je plaide non coupable pour toutes ces accusations* ». La date de son procès avait été fixée au 10 janvier 2005. Toutefois, les audiences ont été suspendues après le jugement rendu en novembre 2004 par un tribunal fédéral étasunien dans le procès *Hamdan c. Rumsfeld* stipulant que, dans cette affaire, le détenu aurait dû être considéré comme un prisonnier de guerre jusqu'à ce qu'un tribunal compétent en ait décidé autrement, ainsi que l'exige l'article 5 de la Troisième Convention de Genève. En tant que prisonnier de guerre, un détenu ne pourrait être jugé que de la même manière qu'un soldat américain, c'est-à-dire devant une cour martiale. Le juge a aussi décidé que même si le détenu n'était pas considéré comme un prisonnier de guerre, la procédure de la commission militaire était contraire à la Constitution, notamment le fait que l'accusé puisse être exclu de certaines étapes de cette procédure. Le gouvernement américain a fait appel de cette décision. La procédure de la commission militaire a été suspendue en attendant le résultat de cet appel.

Après le jugement de la Cour suprême de juin 2004 décidant que les détenus avaient le droit de déposer une requête en *habeas corpus*⁽¹⁾ auprès des tribunaux étasuniens (*Rasul c. Bush*), les avocats représentant David Hicks ont engagé une telle action devant la cour fédérale de district de Washington DC. Cette requête contestait la longueur de sa détention, l'absence de charges et de nombreux aspects de sa détention, notamment les actes de torture dont il aurait été victime.

Le premier juge de la cour fédérale de district de Washington DC chargé d'examiner le jugement *Rasul*, le juge Richard Leon, s'est prononcé en faveur de l'autorité exécutive du président étasunien en temps de guerre, décidant que les détenus de Guantánamo n'avaient pas le droit de contester la légalité de leur détention. Deux semaines plus tard, la juge Joyce Hens Green a émis un avis contraire. Elle a rejeté l'argument du gouvernement selon lequel les détenus n'ont aucun droit substantiel et elle a conclu qu'ils devaient avoir plus que le simple droit de « *déposer des documents au greffe* ». De manière plus spécifique, elle a soutenu qu'en vertu

(1) Procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté.

de la Constitution des États-Unis, les détenus ne pouvaient être privés de leur liberté sans que soit respectée la procédure légale. Le gouvernement envisage de demander à une juridiction supérieure, la cour d'appel de circuit du district de Columbia, qu'elle résolve en sa faveur le conflit entre les avis du juge Leon et de la juge Green. Entre-temps, les détenus se trouvent toujours dans une situation de vide juridique, aucun d'eux n'ayant encore pu faire examiner par un tribunal la légalité de sa détention.

Quel que soit le résultat de l'appel interjeté devant la cour d'appel, il est vraisemblable qu'un recours sera formé devant la Cour suprême des États-Unis. Ce pourrait également être le cas dans l'affaire *Hamdan c. Rumsfeld* quel que soit le résultat de l'appel interjeté.

Autorités australiennes et étasuniennes

Le 25 novembre 2003, les gouvernements australien et étasunien ont publié séparément des communiqués de presse annonçant que tout détenu australien jugé devant une commission militaire bénéficierait d'un procès équitable. Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Justice australiens ont déclaré que leur gouvernement était « *parvenu à un accord avec les États-Unis sur les procédures qui seraient suivies lors d'éventuels procès des deux ressortissants australiens devant des commissions militaires [...]* ». Cet accord dispose notamment que la peine de mort ne sera pas requise contre ces deux détenus. Bien que ces tribunaux ne se conforment pas aux normes internationalement reconnues en matière d'équité des procès et qu'ils présentent de graves insuffisances, le gouvernement australien s'est déclaré satisfait par le système des commissions militaires et a accueilli favorablement le fait que David Hicks soit jugé par l'une d'elles.

Cependant, constatant que l'impasse juridique persistait, le gouvernement australien s'est exprimé plus fermement, se déclarant préoccupé par la détention prolongée de David Hicks. Des sources gouvernementales anonymes ont manifesté leur inquiétude devant l'absence de preuve à l'encontre de David Hicks et son maintien en détention sans qu'il puisse faire examiner par une instance judiciaire la légalité d'une telle mesure. Un responsable aurait déclaré : « *Nous sommes très déçus. Le processus prend beaucoup plus de temps que celui auquel on aurait pu raisonnablement s'attendre. Nous ne voulons pas que ce type [David Hicks] soit maintenu pour toujours dans une situation de vide juridique.* »